50<sup>ème</sup> ANNEE



Correspondant au 21 août 2011

DIRECTION ET REDACTION

# الجمهورية الجسزائرية الجمهورية الديمقراطية الشغبية

# المركب الإلى المالية ا

اِتفاقات دولية ، قوانين ، ومراسيم في النين المعات وبالاغات وبالاغات

# JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONVENTIONS ET ACCORDS INTERNATIONAUX - LOIS ET DECRETS ARRETES, DECISIONS, AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

#### (TRADUCTION FRANÇAISE)

ABONNEMENT ANNUEL	Algérie Tunisie Maroc Libye Mauritanie	ETRANGER (Pays autres que le Maghreb)	SECRETARIAT GENERAL  DU GOUVERNEMENT  WWW. JORADP. DZ  Abonnement et publicité:  IMPRIMERIE OFFICIELLE
	1 An	1 An	Les Vergers, Bir-Mourad Raïs, BP 376 ALGER-GARE
Edition originale	1070,00 D.A	2675,00 D.A	Tél : 021.54.3506 à 09 021.65.64.63 Fax : 021.54.35.12
Edition originale et sa traduction	2140,00 D.A	5350,00 D.A (Frais d'expédition en sus)	C.C.P. 3200-50 ALGER TELEX : 65 180 IMPOF DZ BADR: 060.300.0007 68/KG
		sus)	ETRANGER: (Compte devises) BADR: 060.320.0600 12

Edition originale, le numéro : 13,50 dinars. Edition originale et sa traduction, le numéro : 27,00 dinars. Numéros des années antérieures : suivant barème. Les tables sont fournies gratuitement aux abonnés. Prière de joindre la dernière bande pour renouvellement, réclamation, et changement d'adresse.

Tarif des insertions : 60,00 dinars la ligne

# SOMMAIRE

# **DECRETS**

Décret présidentiel n° 11-274 du 10 Ramadhan 1432 correspondant au 10 août 2011 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat	4
Décret exécutif n° 11-290 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises	29
Décret exécutif n° 11-291 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé « Fonds spécial de développement des régions du Sud »	31
Décret exécutif n° 11-292 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports	31
DECISIONS INDIVIDUELLES	
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Relizane	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la culture	33
Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination à la Cour d'El Oued	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de la culture	33
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras	34
Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas	34
Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination au ministère de la pêche et des ressources halieutiques	34

36

# SOMMAIRE

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant renouvellement de détachement du président du tribunal militaire permanent d'Oran / 2ème région militaire	4
MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
Arrêté interministériel du Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011 fixant la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres	.4
MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des produits chimiques utilisables pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine	5
Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau	86
MINISTERE DES MOUDJAHIDINE	
Arrêté du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant délégation de signature au directeur de l'administration des	

# **DECRETS**

Décret présidentiel n° 11-274 du 10 Ramadhan 1432 correspondant au 10 août 2011 portant transfert de crédits au sein du budget de l'Etat.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 77-8° et 125 (alinéa 1er);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 10-13 du 23 Moharram 1432 correspondant au 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 ;

Vu la loi n° 11-11 du 16 Chaâbane 1432 correspondant au 18 juillet 2011 portant loi de finances complémentaire pour 2011 ;

Vu le décret présidentiel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant répartition des crédits ouverts, au titre du budget de fonctionnement, par la loi de finances complémentaire pour 2011, au budget des charges communes ;

#### Décrète:

Article 1er. — Il est annulé, sur 2011, un crédit de cinq cent quarante-cinq milliards huit cent quarante-et-un millions cent quatre-vingt-et-onze mille dinars (545.841.191.000 DA) applicable au budget des charges communes et au chapitre n° 37-93 « Provision pour la prise en charge de l'impact lié aux régimes indemnitaires et aux statuts particuliers ».

Art. 2. — Il est ouvert, sur 2011, un crédit de cinq cent quarante-cinq milliards huit cent quarante-et-un cent quatre-vingt-et-onze mille dinars (545.841.191.000 DA) applicable aux budgets de fonctionnement des ministères et aux chapitres énumérés à l'état annexé au présent décret.

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 10 Ramadhan 1432 correspondant 10 août 2011.

Abdelaziz BOUTEFLIKA.

#### **ETAT ANNEXE**

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
	SECTION I PREMIER MINISTRE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Premier ministre — Indemnités et allocations diverses	159.000.000
31-03	Premier ministre — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	23.658.000
	Total de la 1ère partie	182.658.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Premier ministre — Pensions de service et pour dommages corporels	2.074.000
	Total de la 2ème partie	2.074.000
	3ème Partie	
22.02	Personnel — Charges sociales	40.269.000
33-03	Premier ministre — Sécurité sociale	40.268.000
	Total de la 3ème partie	40.268.000
	Total du titre III	225.000.000
	Total de la sous-section I	225.000.000
	Total de la section I	225.000.000
	Total des crédits ouverts au Premier ministre	225.000.000

21 Ramadhan 1432 21 août 2011  JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47  ETAT ANNEXE (suite)		
	MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES	
	SECTION I  ADMINISTRATION GENERALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02 31-82	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	530.600.000
	Total de la 1ère partie	531.100.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	132.700.000
	7ème Partie  Dépenses diverses	
37-07	Subvention au fonds commun des collectivités locales	55.623.000.000
	Total de la 7ème partie  Total du titre III	55.623.000.000
	TITRE IV INTERVENTIONS PUBLIQUES	
	4ème Partie  Action économique — Encouragements et interventions	
44-01	Administration centrale — Contribution au centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG)	205.530.000
	Total de la 4ème partie	205.530.000
	Total du titre IV	205.530.000
	Total de la sous-section I	56.492.330.000

6	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 143: 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses  Total de la 1ère partie	2.580.100.000 2.580.100.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	645.000.000
	Total de la 3ème partie	645.000.000
	Total du titre III	3.225.100.000
	Total de la sous-section II	3.225.100.000
	Total de la section I	59.717.430.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA SURETE NATIONALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-01	Personnel — Rémunérations d'activités Sûreté nationale — Traitements d'activités	
31-01	Sûreté nationale — Iranements d'activités	30.840.000.000
31-02	Sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	139.157.000.000 600.000.000
	Total de la 1ère partie	170.597.000.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Sûreté nationale — Pensions de service et pour dommages corporels	3.527.100.000
<b>~-</b>	Total de la 2ème partie	3.527.100.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
		42 201 000 000
33-03	1 Surete nationale — Securite sociale	
33-03	Sûreté nationale — Sécurité sociale	43.381.000.000

Total de la sous-section. I....

217.505.100.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

7

	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE LA SURETE NATIONALE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-13	Services déconcentrés de la sûreté nationale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1 126 400 000
	Total de la 1ère partie	1.126.400.000
	Total du titre III	1.126.400.000
	Total de la sous-section II	1.126.400.000
	Total de la section II	218.631.500.000
	SECTION III  DIRECTION GENERALE DE LA PROTECTION CIVILE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Protection civile — Traitements d'activités	2.856.300.000
31-02	Protection civile — Indemnités et allocations diverses	30.107.800.000
	Total de la 1ère partie	32.964.100.000
	2ème Partie  Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Protection civile — Pensions de service et pour dommages corporels	72.000.000
	Total de la 2ème partie	72.000.000
	3ème Partie	
22.05	Personnel — Charges sociales	
33-03	Protection civile — Sécurité sociale	8.259.000.000
	Total de la 3ème partie	8.259.000.000
	Total du titre III	41.295.100.000
	Total de la sous-section I  Total de la section III	41.295.100.000
	Total de la section III.	41.293.100.000

8	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION IV	
	GESTION DU PALAIS DU GOUVERNEMENT	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-22	Palais du Gouvernement — Indemnités et allocations diverses	2.776.000
	Total de la 1ère partie	2.776.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Palais du Gouvernement — Sécurité sociale	694.000
	Total de la 3ème partie	694.000
	Total du titre III	3.470.000
	Total de la sous-section I	3.470.000
	Total de la section IV	3.470.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'intérieur et des collectivités locales	319.647.500.000
	MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	287.734.000
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	25.732.000
	Total de la 1ère partie	313.466.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

C

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	821.000
	Total de la 2ème partie	821.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	72.138.000
	Total de la 3ème partie	72.138.000
	Total du titre III	386.425.000
	Total de la sous-section I	386.425.000
	Total de la section I	386.425.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires étrangères	386.425.000
	MINISTERE DE LA JUSTICE  SECTION II	
	SECTION II  DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE ET DE LA REINSERTION	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-22	Administration pénitentiaire — Indemnités et allocations diverses	127.371.000
	Total de la 1ère partie	127.371.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-23	Administration pénitentiaire — Sécurité sociale	31.843.000
	Total de la 3ème partie	31.843.000
	Total du titre III	159.214.000
	Total de la sous-section I	159.214.000

10	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLE	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION II	
	ETABLISSEMENTS PENITENTIAIRES	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
21.22	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-32	Etablissements pénitentiaires — Indemnités et allocations diverses	11.862.009.000
	Total de la 1ère partie	11.862.009.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-33	Etablissements pénitentiaires — Sécurité sociale	2.965.502.000
	Total de la 3ème partie	2.965.502.000
	Total du titre III	14.827.511.000
	Total de la sous-section II	14.827.511.000
	Total de la section II	14.986.725.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la justice, garde des sceaux	14.986.725.000
	MINISTERE DES FINANCES	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	75.000.000
	Total de la 1ère partie	75.000.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	25.000.000
	Total de la 3ème partie	i

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

#### 11

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-03	Subvention à l'école nationale des impôts (E.N.I.)	4.463.000
36-05	Subvention à l'agence nationale du cadastre (A.N.C.)	1.073.918.000
	Total de la 6ème partie	1.078.381.000
	Total du titre III	1.178.381.000
	Total de la sous-section I	1.178.381.000
	Total de la section I	1.178.381.000
	SECTION II DIRECTION GENERALE DE LA COMPTABILITE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale de la comptabilité — Traitements d'activités	2.334.000
31-02	Direction générale de la comptabilité — Indemnités et allocations diverses	116.666.000
	Total de la 1ère partie	119.000.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale de la comptabilité — Sécurité sociale	29.750.000
	Total de la 3ème partie	29.750.000
	Total du titre III	148.750.000
	Total de la sous-section I	148.750.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Directions régionales du Trésor — Traitements d'activités	494.134.000
31-12	Directions régionales du Trésor — Indemnités et allocations diverses	4.940.000.000
	and an analysis of an area of a area	4.540.000.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

12

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Directions régionales du Trésor — Sécurité sociale	1.340.866.000
	Total de la 3ème partie	1.340.866.000
	Total du titre III	6.775.000.000
	Total de la sous-section II	6.775.000.000
	Total de la section II	6.923.750.000
	SECTION III  DIRECTION GENERALE DES DOUANES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des douanes — Traitements d'activités	1.129.447.000
31-02	Direction générale des douanes — Indemnités et allocations diverses	10.563.000.000
31-03	Direction générale des douanes — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	19.026.000
	Total de la 1ère partie	11.711.473.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des douanes — Sécurité sociale	2.911.000.000
	Total de la 3ème partie	2.911.000.000
	Total du titre III	14.622.473.000
	Total de la sous-section I	14.622.473.000
	Total de la section III	14.622.473.000
	SECTION IV	
	DIRECTION GENERALE DES IMPOTS	
	SOUS-SECTION I	
	SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des impôts — Traitements d'activités	17.712.000
31-02	Direction générale des impôts — Indemnités et allocations diverses	444.859.000
	Total de la 1ère partie	462.571.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

13

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Directions générale des impôts — Sécurité sociale	115.641.000
	Total de la 3ème partie	115.641.000
	Total du titre III	578.212.000
	Total de la sous-section I	578.212.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
24.44	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des impôts — Traitements d'activités	1.013.299.000
31-12	Services déconcentrés des impôts — Indemnités et allocations diverses	9.010.000.000
	Total de la 1ère partie	10.023.299.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés des impôts — Sécurité sociale	2.505.767.000
	Total de la 3ème partie	2.505.767.000
	Total du titre III	12.529.066.000
	Total de la sous-section II	12.529.066.000
	Total de la section IV	13.107.278.000
	SECTION V DIRECTION GENERALE DU DOMAINE NATIONAL	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Direction générale du domaine national — Indemnités et allocations diverses.	75.861.000
31-03	Direction générale du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	786.000

21 Ramadhan 1432 21 août 2011	
CREDITS OUVERTS EN DA	
18.966.000	
18.966.000	
95.613.000	

14

Nos DES		CREDITS OUVERTS
CHAPITRES	LIBELLES	EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale du domaine national — Sécurité sociale	18.966.000
	Total de la 3ème partie	18.966.000
	Total du titre III	95.613.000
	Total de la sous-section I	95.613.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activité	
31-12	Services déconcentrés du domaine national — Indemnités et allocations diverses	3.214.636.000
31-13	Services déconcentrés du domaine national — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité	
	sociale	39.820.000
	Total de la 1ère partie	3.254.456.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du domaine national — Sécurité sociale	803.659.000
	Total de la 3ème partie	803.659.000
	Total du titre III	4.058.115.000
	Total de la sous-section II	4.058.115.000
	SOUS-SECTION III	
	GESTION DES HOTELS DES FINANCES ET DES CENTRES FINANCIERS	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
31-23	Personnel — Rémunérations d'activités  Hôtels des finances et centres financiers — Personnel contractuel —	
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.012.000
	Total de la 1ère partie	1.913.000
	Total du titre III	1.913.000
	Total de la sous-section III	1.913.000
	Total de la section V	1.913.000
	1 Oldi ut la stelloli V	4.155.641.000

1 août 2011		
ETAT ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SECTION VI DIRECTION GENERALE DU BUDGET	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III  MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Direction générale du budget — Indemnités et allocations diverses  Total de la 1ère partie	165.334.000 165.334.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale du budget — Sécurité sociale	41.333.000
	Total de la 3ème partie	41.333.000
	Total du titre III	206.667.000
	Total de la sous-section I	206.667.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés du budget — Indemnités et allocations diverses	570.333.000
	Total de la 1ère partie	570.333.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du budget — Sécurité sociale	142.584.000
	Total de la 3ème partie	142.584.000
	Total du titre III	712.917.000

Total de la sous-section II....

712.917.000

16	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
ETAT ANNEXE (suite)		
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU BUDGET – EQUIPEMENT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-22	Services déconcentrés du budget — Equipement — Indemnités et allocations diverses	240.000.000
	Total de la 1ère partie	240.000.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-23	Services déconcentrés du budget — Equipement — Sécurité sociale	60.000.000
	Total de la 3ème partie	60.000.000
	Total du titre III	300.000.000
	Total de la sous-section III	300.000.000
	Total de la section VI	1.219.584.000
	SECTION VII INSPECTION GENERALE DES FINANCES	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Inspection générale des finances — Indemnités et allocations diverses	128.273.000
	Total de la 1ère partie	128.273.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Inspection générale des finances — Sécurité sociale	32.069.000
	Total de la 3ème partie	32.069.000
	Total du titre III	160.342.000
	Total de la sous-section I	160.342.000
	Total de la section VII	160.342.000
	Total des crédits ouverts au ministre des finances	41.367.449.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

17

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'ENERGIE ET DES MINES	
	SECTION I	
	SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	55.070.000
	Total de la 1ère partie	55.070.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-02	Administration centrale — Pensions de service et pour dommages corporels	713.000
	Total de la 2ème partie	713.000
	3ème Partie	710,000
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	13.946.000
	Total de la 3ème partie	13.946.000
	Total du titre III	69.729.000
	Total de la sous-section I	69.729.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	408.461.000
	Total de la 1ère partie	408.461.000
	2ème Partie	
	Personnel — Pensions et allocations	
32-12	Services déconcentrés de l'Etat — Pensions de service et pour dommages	
	corporels	1.427.000
	Total de la 2ème partie	1.427.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	102.472.000
	Total de la 3ème partie	102.472.000
	Total du titre III	512.360.000
	Total de la sous-section II	512.360.000
	Total de la section I	582.089.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'énergie et des mines	582.089.000

18	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	89.647.000
31-82	Administration centrale — Personnel coopérant — Indemnités et allocation diverses	760.000
	Total de la 1ère partie	90.407.000
22.02	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	22.602.000
	Total de la 3ème partie	22.602.000
36-04	Subvention à l'agence nationale des ressources hydrauliques (ANRH)	193.419.000
36-07	Subvention à l'institut national de perfectionnement de l'équipement (INPE)	11.870.000
	Total de la 6ème partie	205.289.000
	Total du titre III	318.298.000
	Total de la sous-section I	318.298.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'HYDRAULIQUE	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	lère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'hydraulique — Indemnités et allocations diverses	2.865.230.000
	Total de la 1ère partie	2.865.230.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'hydraulique — Sécurité sociale	716.308.000
	Total de la 3ème partie	716.308.000
	Total du titre III	3.581.538.000
	Total de la sous-section II	3.581.538.000
	Total de la section I	3.899.836.000
	Total des crédits ouverts au ministre des ressources en eau	3.899.836.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

19

ETAT ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	MINISTERE DU COMMERCE		
	SECTION I SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	50.000.000	
31-03	Administration centrale — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	2,500,000	
	Total de la 1ère partie	52.500.000	
	3ème Partie		
22.02	Personnel — Charges sociales		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	12.500.000	
	Total de la 3ème partie	12.500.000	
	Total du titre III	65.000.000	
	Total de la sous-section I	65.000.000	
	SOUS-SECTION II DIRECTIONS DE WILAYAS DU COMMERCE		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités		
31-12	Directions de wilayas du commerce — Indemnités et allocations diverses	2.031.500.000	
31-13	Directions de wilayas du commerce — Personnel contractuel — Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité		
	Sociale	15.100.000 2.046.600.000	
		2.040.000.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-13	Directions de wilayas du commerce — Sécurité sociale	508.000.000	
	Total de la 3ème partie	508.000.000	
	Total du titre III	2.554.600.000	
	Total de la sous-section II	2.554.600.000	
	1		

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47		7 21 Ramadhan 143 21 août 2011	
ETAT ANNEXE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	SOUS-SECTION III		
	DIRECTIONS REGIONALES DU COMMERCE		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-22	Directions régionales du commerce — Indemnités et allocations diverses	201.000.000	
31-23	Directions régionales du commerce — Personnel contractuel —		
	Rémunérations — Prestations à caractère familial et cotisations de sécurité sociale	1.600.000	
	Total de la 1ère partie	202.600.000	
	3ème Partie		
	Personnel — Charges sociales		
33-23	Directions régionales du commerce — Sécurité sociale	48.600.000	
	Total de la 3ème partie	48.600.000	
	Total du titre III	251.200.000	
	Total de la sous-section III	251.200.000	
	Total de la section I	2.870.800.000	
	Total des crédits ouverts au ministre du commerce	2.870.800.000	
	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DES WAKFS		
	SECTION I		
	SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I		
	SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III		
	MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie		
	Personnel — Rémunérations d'activités		
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	3.605.000	
	Total de la 1ère partie	3.605.000	

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	.Administration centrale — Sécurité sociale	902.000
	Total de la 3ème partie	902.000
	6ème Partie	
	Subventions de fonctionnement	
36-01	Administration centrale — Subventions aux instituts nationaux de formation spécialisée des corps spécifiques de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	23.016.000
36-02	Administration centrale — Subvention à l'école nationale de formation et de perfectionnement des cadres de l'administration des affaires religieuses et des wakfs	1.843.000
36-41	Administration centrale — Subvention au centre culturel islamique d'Alger	19.012.000
30-41	Total de la 6ème partie	
	Total du titre III	43.871.000
	Toral de la sous-section I	48.378.000
		48.378.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	8.423.315.000
	Total de la 1ère partie	8.423.315.000
	3ème Partie Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	2.105.829.000
	Total de la 3ème partie	2.105.829.000
	Total du titre III	10.529.144.000
	Total de la sous-section II	10.529.144.000
	Total de la section I	10.577.522.000
	Total des crédits ouverts au ministre des affaires religieuses et des wakfs	10.577.522.000

22	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses  Total de la 1ère partie	56.500.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	14.000.000
	Total de la 3ème partie	14.000.000
	Total du titre III	70.500.000
	Total de la sous-section I	70.500.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ENVIRONNEMENT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'environnement — Indemnités et allocations diverses	294.000.000
	Total de la 1ère partie	294.000.000
	3ème Partie	
33-13	Personnel — Charges sociales  Services déconcentrés de l'environnement — Sécurité sociale	73.500.000
55 15	Total de la 3ème partie	73.500.000
	Total du titre III	367.500.000
	Total de la sous-section II	367.500.000
	Total de la section I	438.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement	438.000.000

21	Ram	adhan	1432
21	août	2011	

_	'n

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL	
	SECTION I ADMINISTRATION CENTRALE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Administration centrale — Traitements d'activités	1.080.000
	Total de la 1ère partie	1.080.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	270.000
	Total de la 3ème partie	270.000
	Total du titre III	1.350.000
	Total de la sous-section I	1.350.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	212.400.000
	Total de la 1ère partie	212.400.000
	3ème Partie	
22.12	Personnel — Charges sociales  Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	
33-13		53.100.000
	Total de la 3ème partie  Total du titre III	53.100.000
	Total de la sous-section II	265.500.000
	Total de la section I	265.500.000 266.850.000

24	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	SECTION II DIRECTION GENERALE DES FORETS	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie Personnel — Rémunérations d'activités	
31-01	Direction générale des forêts — Traitements d'activités	4.704.000
	Total de la 1ère partie	4.704.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Direction générale des forêts — Sécurité sociale	1.176.000
	Total de la 3ème partie	1.176.000
	Total du titre III	5.880.000
	Total de la sous-section I	5.880.000
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés des forêts — Traitements d'activités	468.306.000
	Total de la 1ère partie	468.306.000
	3ème Partie	
22.12	Personnel — Charges sociales	117.074.000
33-13	Services déconcentrés des forêts — Sécurité sociale	117.076.000
	Total de la 3ème partie  Total du titre III	<u>117.076.000</u> 585.382.000
	Total de la sous-section II	585.382.000
	Total de la sous-section II	591.262.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'agriculture et du développement rural	858.112.000

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

25

DIAI AINDAE (suite)			
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA	
	MINISTERE DE LA SANTE, DE LA POPULATION ET DE LA REFORME HOSPITALIERE		
	SECTION I SECTION UNIQUE		
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX		
	TITRE III MOYENS DES SERVICES		
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités		
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	11.536.000	
	Total de la 1ère partie	11.536.000	
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales		
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	2.885.000	
	Total de la 3ème partie	2.885.000	
	6ème Partie  Subventions de fonctionnement		
36-01	Subvention à l'institut de technologie de la santé publique (ITSP)	34.364.000	
36-02	Subvention à l'institut national de la santé publique (INSP)	43.363.000	
36-03	Subventions aux écoles de formation paramédicale (EFPM)	916.000.000	
36-05	Subvention au laboratoire national de contrôle des produits pharmaceutiques.	23.216.000	
36-06	Subvention à l'agence nationale du sang	16.261.000	
36-07	Subvention à l'institut national pédagogique de la formation paramédicale	1.800.000	
36-08	Subvention au centre national de la pharmacovigilance et de matériovigilance	4.745.000	
36-09	Subvention au centre national de toxicologie	37.616.000	
	Total de la 6ème partie	1.077.365.000	
	Total du titre III	1.091.786.000	
	TITRE IV		
	INTERVENTIONS PUBLIQUES		
	6ème Partie		
	Action sociale — Assistance et solidarité		
46-01	Participation de l'Etat aux dépenses de fonctionnement des établissements publics hospitaliers, des établissements publics de santé de proximité, des établissements hospitaliers spécialisés et des centres		
	hospitalo-universitaires	145.386.000.000	
	Total de la 6ème partie	145.386.000.000	
	Total du titre IV	145.386.000.000	
	Totalde la sous-section I	146.477.786.000	

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

#### 26

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités	33.717.000
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	399.927.000
	Total de la 1ère partie	433.644.000
	3ème Partie	
33-13	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	108.818.000
	Total de la 3ème partie	108.818.000
	Total du titre III	542.462.000
	Total de la sous-section II	542.462.000
	Total de la section I	147.020.248.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la santé, de la population et de la réforme hospitalière	147.020.248.000
	MINISTERE DE L'HABITAT ET DE L'URBANISME	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	17.000.000
	Total de la 1ère partie	17.000.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	4.250.000
	Total de la 3ème partie	4.250.000
	Total du titre III	21.250.000
	I	

21	Ramadhan	1432
21	août 2011	

27

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERT EN DA
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Indemnités et allocations diverses	868.850.000
	Total de la 1ère partie	868.850.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'urbanisme et de la construction — Sécurité sociale	217.213.000
	Total de la 3ème partie	217.213.000
	Total du titre III	1.086.063.000
	Total de la sous-section II	1.086.063.000
	SOUS-SECTION III SERVICES DECONCENTRES DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Indemnités et allocations diverses	1.355.800.000
	Total de la 1ère partie	1.355.800.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés du logement et des équipements publics — Sécurité sociale	338.950.000
	Total de la 3ème partie	338.950.000
	Total du titre III	1.694.750.000
	Total de la sous-section III	1.694.750.000
	Total de la section I	2.802.063.000
	Total des crédits ouverts au ministre de l'habitat et de	

28	JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE ALGERIENNE N° 47	21 Ramadhan 1432 21 août 2011
	ETAT ANNEXE (suite)	
Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE LA FAMILLE	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION II SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
21 11	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-11	Services déconcentrés de l'Etat — Traitements d'activités  Total de la 1ère partie	72.000.000
	3ème Partie  Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	18.000.000
	Total de la 3ème partie	18.000.000
	Total du titre III	90.000.000
	Total de la sous-section II	90.000.000
	Total de la section I	90.000.000
	Total des crédits ouverts au ministre de la solidarité nationale et de la famille	90.000.000
	MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT	
	SECTION I SECTION UNIQUE	
	SOUS-SECTION I SERVICES CENTRAUX	
	TITRE III MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie  Personnel — Rémunérations d'activités	
31-02	Administration centrale — Indemnités et allocations diverses	1.622.000
	Total de la 1ère partie	1.622.000

#### **ETAT ANNEXE (suite)**

Nos DES CHAPITRES	LIBELLES	CREDITS OUVERTS EN DA
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-03	Administration centrale — Sécurité sociale	406.000
	Total de la 3ème partie	406.000
	Total du titre III	2.028.000
	Total de la sous-section I	2.028.000
	SOUS-SECTION II	
	SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT	
	TITRE III	
	MOYENS DES SERVICES	
	1ère Partie	
	Personnel — Rémunérations d'activités	
31-12	Services déconcentrés de l'Etat — Indemnités et allocations diverses	69.915.000
	Total de la 1ère partie	69.915.000
	3ème Partie	
	Personnel — Charges sociales	
33-13	Services déconcentrés de l'Etat — Sécurité sociale	17.479.000
	Total de la 3ème partie	17.479.000
	Total du titre III	87.394.000
	Total de la sous-section II	87.394.000
	Total de la section I	89.422.000
	Total des crédits ouverts au ministre du tourisme et de l'artisanat	89.422.000

Décret exécutif n° 11-290 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises.

Le Premier ministre,

Sur le rapport conjoint du ministre des finances et du ministre de l'industrie, de la petite et moyenne entreprise et de la promotion de l'investissement,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 04-21 du 17 Dhou El Kaada 1425 correspondant au 29 décembre 2004 portant loi de finances pour 2005, notamment son article 86;

Vu la loi n° 05-16 du 29 Dhou El Kaada 1426 correspondant au 31 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006, notamment son article 80 ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 94-228 du 18 Safar 1415 correspondant au 27 juillet 1994, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-062 intitulé « Bonification du taux d'intérêt sur les investissements » ;

Vu le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète :

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter le décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006 fixant le niveau et les modalités d'octroi de la bonification du taux d'intérêt des prêts octroyés par les banques et établissements financiers aux petites et moyennes entreprises.

- Art. 2. Les dispositions de *l'article 3* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :
- « Art. 3. La bonification servie au titre de la mise à niveau en application de l'article 80 de la loi de finances pour 2006 est fixée conformément au tableau annexé au présent décret ».
- Art. 3. Les dispositions de *l'article 4* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :
- « Art. 4. La bonification ....... (San changement) ...... réglementation en vigueur.

L'octroi de cette bonification est subordonné à la présentation d'un certificat d'éligibilité délivré par l'agence nationale de développement des PME (ANDPME) ».

- Art. 4. Les dispositions de *l'article 5* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées, complétées et rédigées comme suit :
- « Art. 5. Précompté, demandé et certifié trimestriellement par le siège ...... (Le reste sans changement) ...... ».
- Art. 5. Les dispositions de *l'article 6* du décret exécutif n° 06-319 du 25 Chaâbane 1427 correspondant au 18 septembre 2006, susvisé, sont modifiées et rédigées comme suit :
- Art. 6. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011.

Ahmed OUYAHIA.

# ANNEXE

ACTIONS		CHIFFRE D'AFFAIRES	TAUX DE BONIFICATION (%)
Pré-diagnostic		Inférieur à 2 000 millions de DA	6%
Diagnostic		Inférieur à 2000 millions de DA	6%
		Inférieur à 100 millions de DA	6%
		Entre 100 et 500 millions de DA	6%
Investissements immatériels		Supérieur à 500 et inférieur à 1000 millions de DA	4%
		Entre 1000 et 2000 millions de DA	2%
Investissements matériels de productivité		Inférieur à 100 millions de DA	3,5%
		Entre 100 et 500 millions de DA	3%
		Supérieur à 500 et inférieur à 1000 millions de DA	2%
		Entre 1 000 et 2000 millions de DA	1%
Investissements matériels à caractère prioritaire		Inférieur à 2 000 millions de DA	2,5%
Investissements technologiques et systèmes d'information		Inférieur à 2 000 millions de DA	4%
Formation et assistance	Encadrement	Inférieur à 2 000 millions de DA	_
spécifique	Coaching	Inférieur à 2 000 millions de DA	6%
	Certification	Inférieur à 2 000 millions de DA	6%

Décret exécutif n° 11-291 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006 fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé « Fonds spécial de développement des régions du Sud ».

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu la loi n° 84-17 du 7 juillet 1984, modifiée et complétée, relative aux lois de finances ;

Vu l'ordonnance n° 10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010, notamment son article 69 ;

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, modifié et complété, fixant les modalités de fonctionnement du compte d'affectation spéciale n° 302-089 intitulé «Fonds spécial de développement des régions du Sud » ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 69 de l'ordonnance n° 10-01 du 16 Ramadhan 1431 correspondant au 26 août 2010 portant loi de finances complémentaire pour 2010 le présent décret a pour objet de modifier et de compléter le décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions de *l'article 3* du décret exécutif n° 06-485 du 3 Dhou El Hidja 1427 correspondant au 23 décembre 2006, susvisé, sont modifiées et complétées comme suit :

" Art.3. — Ce compte retrace :

#### En recettes:

(Sans changement)
-------------------

#### En dépenses :

- le financement ...... (Sans changement jusqu'à) projets structurants ;
- le financement temporaire ....... (Sans changement jusqu'à) des wilayas du Sud ;
- le financement de la réduction de la facturation de l'électricité à concurrence de 50% au profit des ménages et des agriculteurs dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse tension à hauteur de 10.000 Kwatt heure (KWH)/an;

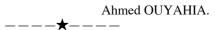
- la quantité dépassant 10.000 Kwatt heure (KWH)/an est calculée selon le prix habituel en vigueur ;
- le financement de la réduction de la facturation de l'électricité de 10%, à compter du ler janvier 2008, au profit des activités économiques hors agriculture dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse et moyenne tension.

Toutefois la quantité éligible au soutien de la facturation des activités économiques hors agriculture dans les wilayas du Sud qui utilisent la basse et moyenne tension est limitée à 200.000 Kwatt heure (KWH)/an, à compter du 29 août 2010.

La quantité dépassant 200.000 Kwatt est calculée selon le prix habituel en vigueur ».

Art. 3. — Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant 18 août 2011.



Décret exécutif n° 11-292 du 18 Ramadhan 1432 correspondant au 18 août 2011 modifiant et complétant le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports.

Le Premier ministre,

Sur le rapport du ministre des transports,

Vu la Constitution, notamment ses articles 85-3° et 125 (alinéa 2);

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010 portant organisation de l'administration centrale du ministère des transports ;

Après approbation du Président de la République ;

#### Décrète:

Article 1er. — Le présent décret a pour objet de modifier et de compléter les dispositions du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé.

Art. 2. — Les dispositions du 4ème point de *l'article 1er* du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé, sont modifiées et complétées comme suit :

« Article 1er. — .....

4 — Les structures suivantes :

— la direction de l'aviation civile et de la météorologie ;

- la direction de la marine marchande et des ports ;
- la direction des transports terrestres et urbains ;
- la direction des grands projets ; »
- .....(le reste sans changement)
- Art. 3. Il est inséré dans les dispositions du décret exécutif n° 10-98 du 2 Rabie Ethani 1431 correspondant au 18 mars 2010, susvisé, un *article 4 bis* rédigé comme suit :
- « Art. 4. bis La direction des grands projets, chargée :
- de définir et de veiller, en concertation avec les différents organismes et institutions du secteur à la mise en œuvre des programmes d'investissement annuels et pluriannuels du secteur des transports ;
- de procéder aux analyses d'impact des grands projets et de proposer toutes les améliorations nécessaires;
- de veiller à une meilleure maîtrise du suivi et du contrôle des groupes, entreprises, établissements et bureaux d'études publics relevant du secteur des transports ;
- de définir et de mettre en œuvre, en relation avec les structures et établissements concernés, toutes actions et mesures de nature à favoriser le renforcement des capacités de l'outil de production nationale, en rapport avec les exigences des programmes d'investissement relatifs aux grands projets du secteur des transports ;
- de veiller à l'utilisation et à la promotion des biens, produits et services disponibles localement pour la réalisation des grands projets d'investissement dans le secteur des transports ;
- de concevoir et de mettre en œuvre une banque de données relative aux entreprises, établissements et bureaux d'études activant dans la réalisation des programmes et l'ingénierie des transports;

Elle comprend deux (2) sous-directions :

# (1) La sous-direction du développement des moyens de réalisation et de partenariat, chargée :

- de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des mesures et plans d'actions portant sur la mise à niveau et l'assainissement des entreprises de réalisation et bureaux d'études du secteur :
- d'encourager et de soutenir les opportunités et initiatives des entreprises pour la mise en œuvre de toutes formes de partenariat de nature à renforcer la maîtrise professionnelle et l'efficience économique ;
- de définir et de proposer toutes mesures de nature à assurer la restructuration, la diversification et le déploiement des capacités de réalisation, en rapport avec la nature et la localisation des grands projets ;

- de soutenir l'action des entreprises dans le développement des systèmes destinés à favoriser l'amélioration de leurs performances ;
- de suivre les plans d'actions des entreprises et de veiller à leur cohérence avec la stratégie de développement et de réalisation des objectifs ;
- de soutenir les actions destinées au développement des professions et des métiers du secteur des transports.

# (2) La sous-direction de la coordination et du contrôle des opérations de réalisation, chargée :

- de concevoir et de mettre à jour, en relation avec les structures et établissements concernés, toutes informations et données techniques et économiques nécessaires à la réalisation des programmes initiés par le secteur des transports ;
- de mobiliser les moyens de réalisation dans les situations exceptionnelles ou d'urgence à travers l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions en concertation avec les structures concernées ;
- de définir et de mettre en œuvre tous les instruments, méthodes et procédures permettant d'assurer l'analyse, l'évaluation et le contrôle de la réalisation des activités et des performances des entreprises;
- de suivre la réalisation des programmes du secteur des transports ;
- d'élaborer et de mettre en œuvre un programme d'actions de suivi des programmes de transports financés sur fonds publics;
- de suivre l'évolution des capacités techniques et managériales des entreprises sur la base d'études et d'enquêtes ainsi que des données du système statistique national;
- de contrôler les réalisations des programmes du secteur des transports;
- d'évaluer régulièrement, dans le cadre d'un système d'information sectoriel à mettre en place, les capacités techniques et managériales des entreprises et bureaux d'études ;
- de définir et de mettre en œuvre tous les instruments et procédures visant à assurer le contrôle et l'évaluation des activités et des performances des entreprises de réalisation et bureaux d'études relevant du secteur des transports;
- d'analyser tous rapports, informations et documents concernant la gestion et l'administration des entreprises, établissements et bureaux d'études activant dans le secteurs des transports ».
- Art. 4. Le présent décret sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 18 Ramadhan 1432 correspondant 18 août 2011.

Ahmed OUYAHIA.

# **DECISIONS INDIVIDUELLES**

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de sous-directeur des programmes de mobilisation des ressources en eau à la direction générale du budget au ministère des finances, exercées par M. Hamid Issad, admis à la retraite.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions du directeur des transports à la wilaya de Relizane.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin, à compter du 18 avril 2011 aux fonctions de directeur des transports à la wilaya de Relizane, exercées par M. Abdeslam Chenak, décédé.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions d'une sous-directrice au ministère de la culture.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de sous-directrice de la règlementation et du contentieux au ministère de la culture, exercées par Mme Zahia Addouka, appelée à exercer une autre fonction.

Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin aux fonctions de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Bayadh, exercées par M. Mohamed Romdani.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Tissemsilt, exercées par M. Mohamed Bendou, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Oued, exercées par M. Lalmi Bettayeb, appelé à exercer une autre fonction.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin aux fonctions de directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Aïn Temouchent, exercées par M. Mohamed Maâchou, appelé à exercer une autre fonction.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 mettant fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, il est mis fin à des fonctions au ministère de la pêche et des ressources halieutiques, exercées par MM:

- Hamid Benderradji, inspecteur,
- Rachid Sellidj, directeur des pêches maritimes et océaniques,

appelés à exercer d'autres fonctions.

———★———

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination à la Cour d'El Oued.

Par décret présidentiel du 9 Chaâbane 1432 correspondant au 9 août 2011 sont nommés à la Cour d'El Oued, MM :

- Salah Bouaouina, président de Cour,
- Mokhtar Mahida, procureur général.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination d'une sous-directrice au ministère de la culture.

**----**★----

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, Mme Zahia Addouka est nommée sous-directrice de la formation, du perfectionnement et du recyclage au ministère de la culture.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination du directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 M. Omar Manaâ est nommé directeur de la culture à la wilaya de Souk Ahras.

Décrets présidentiels du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination de directeurs du logement et des équipements publics de wilayas.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 M. Mohamed Bendou est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Béjaïa.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, M. Lalmi Bettayeb est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya de Constantine.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011, M. Mohamed Maâchou est nommé directeur du logement et des équipements publics à la wilaya d'El Bayadh.

Décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 portant nomination au ministère de la pêche et des ressources halieutiques.

Par décret présidentiel du 9 Ramadhan 1432 correspondant au 9 août 2011 sont nommés, au ministère de la pêche et des ressources halieutiques, MM :

- Hamid Benderradji, chargé d'études et de synthèse,
- Rachid Sellidj, inspecteur.

# ARRETES, DECISIONS ET AVIS

#### MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant renouvellement de détachement du président du tribunal militaire permanent d'Oran/2ème région militaire.

Par arrêté interministériel du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011, le détachement de M. Djillali Boukhari, auprès du ministère de la défense nationale, en qualité de président du tribunal militaire permanent d'Oran / 2ème région militaire, est renouvelé pour une durée d'une (1) année, à compter du 1er septembre 2011.

#### MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES COLLECTIVITES LOCALES

Arrêté interministériel du Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011 fixant la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres.

Le ministre de l'intérieur et des collectivités locales,

Le ministre des finances.

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, modifié et complété, portant réglementation des marchés publics ;

Vu le décret exécutif n° 94-247 du 2 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 10 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'intérieur et des collectivités locales ;

Vu le décret exécutif n° 95-54 du 15 Ramadhan 1415 correspondant au 15 février 1995 fixant les attributions du ministre des finances ;

#### Arrêtent:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 44 du décret présidentiel n° 10-236 du 28 Chaoual 1431 correspondant au 7 octobre 2010, susvisé, le présent arrêté fixe la liste des marchés de prestations de services spécifiques dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres.

Art. 2. — La liste des marchés dont la nature ne nécessite pas le recours à un appel d'offres est fixée comme suit :

\* impression et confection des imprimés et registres d'état civil.

La liste des imprimés et registres d'état civil concernés est fixée à l'annexe du présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le Aouel Ramadhan 1432 correspondant au 1er août 2011.

Pour le ministre de l'intérieur et des collectivités locales

Le secrétaire général Abdelkader OUALI Pour le ministre des finances

Le secrétaire général

Miloud BOUTEBBA

ANNEXE Liste des imprimés et registres d'état civil

Références	Intitulés
E.C. 1	Extrait des registres d'état civil, mariage (transcription)
E.C. 2	Extrait des registres d'état civil, mariage (plus détaillé)
E.C. 3	Consentement à mariage
E.C. 4	Certificat de non opposition de mariage
E.C. 5	Publication de mariage
E.C. 6	Certificat de non mariage et de non remariage
E.C. 7	Certificat de non divorce, de non séparation
E.C. 8	Livret de famille
E.C. 9	Avis de mention (article 60)
E.C. 10	Avis de mention de mariage, de divorce
E.C. 11	Certificat de divorce
E.C. 12	Acte de naissance
E.C. 12 S	Extrait d'acte de naissance spécial carte nationale d'identité et passeport
E.C. 13	Extrait des registres de l'état civil (naissance)
E.C. 14	Extrait des jugements collectifs déclaratifs de naissance
E.C. 15	Bulletin de naissance
E.C. 16	Extrait du registre matrice
E.C. 17	Acte de décès
E.C. 18	Bulletin de décès
E.C. 19	Extrait des registres d'état civil (décès)
E.C. 20	Attestation de décès
E.C. 21	Permis d'inhumer
E.C. 22	Décès : notice de renseignements
E.C. 23	Fiche familiale d'état civil
E.C. 24	Fiche individuelle d'état civil
E.C. 25	Acte d'individualité
E.C. 26	Certificat de vie-protection
E.C. 27	Attestation de chargé de famille
E.C. 28	Certificat de mariage

- registres d'état civil (en arabe et en français)
- registres d'état civil destinés à la reconstitution des registres d'état civil détruits (en arabe et en français)
  - tableaux annuels et décennaux de recensement
- formulaire de demande de la carte nationale d'identité et du passeport international

#### MINISTERE DES RESSOURCES EN EAU

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des produits chimiques utilisables pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine.

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ; Vu le décret exécutif n° 2000-324 du 27 Rajab 1421 correspondant au 25 octobre 2000 fixant les attributions du ministre des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 10-26 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010 fixant les méthodes et les produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine ;

#### Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n° 10-26 du 26 Moharram 1431 correspondant au 12 janvier 2010, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine.

Art. 2. — La liste des produits chimiques prévue à l'article 1er ci-dessus est jointe en annexe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011.

Abdelmalek SELLAL.

#### ANNEXE

#### Liste des produits chimiques utilisés pour le traitement et la correction des eaux de consommation humaine

	Désignation
1	Acide chlorhydrique
2	Acide sulfurique
3	Anti-scalant
4	Anydride carbonique
5	Carbonate de calcium
6	Carbonate de sodium
7	Charbon actif en grain
8	Charbon actif en poudre
9	Chaux éteinte
10	Chaux vive
11	Chlore
12	Chlorosulfate de fer
13	Chlorure ferrique
14	Dioxyde de chlore
15	Hexamétaphosphate de sodium
16	Hydroxyde de sodium
17	Hypochlorite de calcium
18	Hypochlorite de sodium
19	Métabisulfite de sodium
20	Ozone
21	Permanganate de potassium
22	Polyelectrolytes
23	Sulfate d'alumine

Arrêté du 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011 fixant la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau.

Le ministre des ressources en eau,

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 2000-324 du 27 Rajab 1421 correspondant au 25 octobre 2000 fixant les attributions du ministre des ressources en eau ;

Vu le décret exécutif n° 09-392 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009 fixant les modalités de suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau ;

#### Arrête:

Article 1er. — En application des dispositions de l'article 3 du décret exécutif n° 09-392 du 7 Dhou El Hidja 1430 correspondant au 24 novembre 2009, susvisé, le présent arrêté a pour objet de fixer la liste des postes de travail concernés par le suivi médical des personnes exerçant au niveau des ouvrages et installations d'exploitation d'un service public de l'eau.

Art. 2. — La liste des postes de travail prévue à l'article ler ci-dessus est jointe en annexe au présent arrêté.

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 25 Rabie Ethani 1432 correspondant au 30 mars 2011.

Abdelmalek SELLAL.

#### ANNEXE

#### Liste des postes de travail concernés par le suivi médical

Animateur hygiène & sécurité
Technicien laboratoire
Plombier
Soudeur
Electromécanicien
Hydromécanicien
Chef d'usine de traitement
Ouvrier polyvalent
Agent d'exploitation polyvalent
Ingénieur laboratoire process
Ingénieur maintenance des équipements
Ingénieur exploitation
Ingénieur forage
Ingénieur travaux hydrauliques
Chef de centre distribution
Chef de centre production

Chargé des méthodes/qualité de l'eau
Cadre analyste laboratoire
Chargé d'analyse
Inspecteur réseau
Chef de secteur
Coordinateur travaux hydrauliques
Chef de station production
Technicien maintenance
Technicien exploitation
Adjoint chef de centre
Opérateur
Analyste laboratoire
Chef d'équipe d'intervention
Agent de prélèvement
Agent de nettoyage réservoir
Chef de chaîne de production
Agent de traitement

#### MINISTERE DES MOUDJAHIDINE

Arrêté du 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011 portant délégation de signature au directeur de l'administration des moyens.

Le ministre des moudjahidine,

Manœuvre ordinaire

Poseur de conduites

Vu le décret présidentiel n° 10-149 du 14 Journada Ethania 1431 correspondant au 28 mai 2010 portant nomination des membres du Gouvernement;

Vu le décret exécutif n° 94-264 du 29 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 6 septembre 1994 portant organisation de l'administration centrale du ministère des moudjahidine ;

Vu le décret exécutif n° 08-374 du 28 Dhou El Kaada 1429 correspondant au 26 novembre 2008 autorisant les membres du Gouvernement à déléguer leur signature ;

Vu le décret présidentiel du 28 Safar 1432 correspondant au 2 février 2011 portant nomination de M. Laïd Rebiga, en qualité de directeur de l'administration des moyens au ministère des moudjahidine ;

#### Arrête:

Article 1er. — Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à M. Laïd Rebiga, directeur de l'administration des moyens, à l'effet de signer, au nom du ministre des moudjahidine, tous actes et décisions à l'exclusion des arrêtés.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal* officiel de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 3 Ramadhan 1432 correspondant au 3 août 2011.

Mohamed Cherif ABBES.